

Charte de bonne conduite juge

Dans l'intérêt de la pratique, pour l'image de la Ligue de Bretagne de Surf, par respect pour les organisateurs, pour les compétiteurs, vis à vis des sponsors, des médias et du public, le corps arbitral s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire.

L'arbitrage est primordial dans toutes disciplines sportives et de lui dépend en outre les attitudes, les comportements, le respect, le fair-play ainsi que l'éthique des pratiquants de l'activité sportive.

Les juges se doivent donc d'être exemplaire dans l'ensemble de leurs faits et gestes durant la compétition mais aussi en dehors des temps où ils officient sur les panels.

Agir de façon responsable et intègre est une obligation morale mais aussi **une marque de respect pour les sportifs**, les institutions, les partenaires et le sport en lui-même.

Aussi le juge doit être exemplaire par :

- Sa ponctualité
- Son professionnalisme dans son travail (concentration, performance, connaissance des critères, des fautes ou pénalités, rotations, priorités.....)
- Sa discrétion sur tout ce qui se passe au sein du panel, entre l'équipe juge, sur le podium, durant les réunions et meeting.
- Son respect et sa totale loyauté envers ses collègues et chef juge, son directeur de compétition, les institutions, partenaires et élus.
- Son hygiène de vie durant la compétition afin d'être le plus pertinent et performant possible mais surtout ne pas se retrouver montré du doigt par des participants ou autres ayant été surpris dans des situations pas forcements en cohérences avec les responsabilités qui lui sont attribuées. (Sorties, alcool, » fumette".....).

*Vous avez été choisi, sélectionné pour faire partie d'un panel de juge, pour une mission d'arbitrage dans les respects du sport, des règles, des participants, partenaires et institutions et **vous avez donc une grande responsabilité qui vous impose d'être exemplaire.***

Vous allez devoir signer cette charte et vous vous engagez de ce fait à en respecter les injonctions.

Nb : Chaque juge est responsable de son livret de juge personnel et se doit de le remettre à son chef juge à chaque début de compétition. Il doit aussi le réclamer complété à ce dernier à l'issue de celle-ci. Un juge qui oublie son livret aura une retenue sur indemnisation de 10 euros. Cette retenue viendra alimenter une cagnotte juge qui servira à organiser un évènement convivial à destination de tous les juges ayant officié dans la saison de compétition. Ou à investir dans du matériel destiné au STAFF.

